



29/04/2009

Cancers : les examens de dépistage à faire dès 50 ans

Le dépistage précoce de certains cancers sauve des vies. Pour cette raison, une mammographie est proposée tous les deux ans aux femmes de 50 à 74 ans. La population de cette tranche d'âge, tous sexes confondus, est également invitée à réaliser un test HemocultII® pour le dépistage du cancer colorectal.

Cinquante ans : c'est l'âge du bilan de santé. Une visite chez votre médecin traitant s'impose. Au programme : une auscultation pour vérifier votre rythme cardiaque, la prise de votre tension artérielle, un passage sur la balance et sous la toise, un entretien sur votre hygiène de vie. Votre médecin doit aussi vous informer sur les dépistages systématiques de certains cancers.

"Les pouvoirs publics ont décidé d'organiser le dépistage systématique du cancer de l'intestin et du sein, explique le Dr Christian Méresse, médecin généraliste à Douai. Le médecin traitant est en première ligne pour alerter et convaincre les patients de participer à ces campagnes. Il doit leur expliquer le bien fondé de ces examens et répondre à toutes leurs interrogations".

"Ces deux cancers réunis sont à l'origine de presque 30.000 décès annuels, alerte le Pr Dominique Maraninchi, président de l'Institut national du cancer (Inca). Si l'on parvient à mobiliser largement la population, la généralisation de leur dépistage aura un réel impact sur la mortalité par cancer dans notre pays. Plusieurs milliers de vie pourront ainsi être sauvées chaque année."

Dépistage du cancer du sein : une femme sur deux ne vient pas

Près d'une femme sur dix sera confrontée au cours de sa vie à un cancer du sein. Avec près 50.000 nouveaux cas estimés en 2005, c'est le cancer féminin le plus fréquent. Pour ces raisons, les femmes de 50 à 74 ans sont invitées tous les deux ans à passer une mammographie. Cet examen est pris en charge à 100% par l'assurance maladie obligatoire, sans avance de frais.

Malheureusement, seule une femme invitée sur deux s'est rendue en 2007 dans un centre de dépistage. "Ce n'est pas assez !, déplore Elisabeth Bernigaud, présidente des Comités féminins pour la prévention et le dépistage des cancers. Il faudrait atteindre un taux de dépistage de 70% pour réduire la mortalité par cancer du sein." Le taux de survie à cinq ans de ce cancer est aujourd'hui de 84 à 90%, grâce au dépistage précoce.

Cancer colorectal : pris à temps, il n'est pas méchant

Avec plus 37.000 nouveaux cas par an, le cancer colorectal se situe au troisième rang des cancers les plus fréquents en France, après celui de la prostate et du sein. Il représente, avec près de 17.000 victimes par an, la deuxième cause de décès par cancer après celui du poumon. S'il est dépisté à un stade précoce, il n'est pas grave : le taux de survie avoisine les 94%. Mais les chances de guérison chutent considérablement quand il est dépisté à un stade avancé.

Tous les deux ans, un test de dépistage du cancer colorectal - le test Hemocult II® - est proposé aux hommes et aux femmes de 50 à 74 ans. Il est entièrement pris en charge par l'assurance maladie. Simple et facile à réaliser chez soi, ce test repose sur la recherche de traces de sang dans les selles, souvent invisibles à l'œil nu. Il consiste à prélever un petit échantillon de selle sur différentes plaquettes puis à les envoyer à un laboratoire d'analyse agréé. 97% des tests sont négatifs. Si le test se révèle positif, cela signifie que du sang a été détecté dans les selles. Une coloscopie est alors nécessaire.

Emmanuelle Billon-Bernheim

Le bilan de santé de la Sécu tous les cinq ans

Les assurés sociaux et leurs ayants droit bénéficient d'un bilan de santé gratuit proposé, tous les cinq ans, par l'assurance maladie. Cet examen médical préventif est adapté à chaque personne selon son âge, son sexe et ses facteurs de risque. Dans tous les cas, il comprend une analyse de sang et d'urine, une mesure du poids, de la taille et de la tension artérielle. S'y ajoutent une consultation dentaire, des tests de la vue et de l'audition, un électrocardiogramme et un entretien individuel avec un médecin. Le bilan de la Sécurité sociale est ouvert à tous, mais la priorité est donnée aux personnes qui ne bénéficient pas d'un suivi médical régulier ou en situation sociale difficile. Pour en faire la demande, contactez votre caisse d'assurance maladie, qui vous fera parvenir un formulaire d'inscription.

Cancer de la prostate : au cas par cas

Des troubles urinaires, des envies fréquentes d'aller aux toilettes la nuit : c'est le moment de parler de la prostate avec votre médecin traitant. La décision de dépister ce cancer se prend au cas par cas. Cet examen concerne les hommes de 50 ans et plus. Le médecin pratique un toucher rectal : il introduit un doigt, protégé d'un doigtier, dans l'anus. Ce geste simple n'est pas douloureux. Il donne de nombreuses informations sur la consistance et le volume de la prostate, l'intégrité de la paroi rectale et le tonus musculaire de l'anus. En complément du toucher rectal, le médecin peut prescrire un dosage de PSA (prostate specific antigene) dans le sang.

Le frottis : même après la ménopause

La ménopause ne dispense pas les femmes de 50 ans et plus du dépistage du cancer du col de l'utérus. Ce cancer met en général de nombreuses années à se développer. L'âge moyen est de 51 ans au moment du diagnostic.

Le frottis du col de l'utérus ne prend que quelques minutes. Cet examen ne fait pas mal. Il a permis de réduire de 70% la mortalité liée au cancer du col de l'utérus dans les pays industrialisés. Le frottis doit être effectué deux années de suite. S'il est normal, il ensuite prescrit tous les 3 ans. Il est pris en charge par l'assurance maladie à hauteur de 70% en général, hors dépassement d'honoraires.

Pour en savoir plus, lire nos articles :

- " [Mobilisation pour le dépistage du cancer colorectal](#) "
- " [Dépistage organisé du cancer du sein : un examen rapide et indolore](#) "